Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Société québécoise des transports

Rapport annuel 1989

Québec

91-07028/

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société québécoise des transports.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 2e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14609-7
ISSN : 0838-2328

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de la Société québécoise des transports pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre des Transports,

Sam L. Elkas

Québec, janvier 1991

Monsieur Sam L. Elkas
Ministre des Transports
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société québécoise des transports (L.R.Q., c. S-22.1), j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société québécoise des transports pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président et directeur général,

René Vincent

Montréal, décembre 1990

Table des matières

Le conseil d'administration et la direction au 31 décembre 1989 9

La mission de la Société québécoise des transports 11

Rapport du président 13

Rapport du vérificateur 15

Résultats consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 16

Déficit consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 1989 17

Bilan consolidé au 31 décembre 1989 18

Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31 décembre 1989 21

Le conseil d'administration et la direction au 31 décembre 1989

Le conseil d'administration

Jean-Marc Bard
Sous-ministre
Ministère des Transports

Gilles Beaulieu
Planification routière
Ministère des Transports

Liguori Hinse
Sous-ministre adjoint
Ministère des Transports

Serge Rémillard
Premier vice-président
Caisse de dépôt et de placement du Québec

Jean-P. Vézina
Président et directeur général
Société de l'assurance automobile du Québec

René Vincent
Président et directeur général
Société québécoise des transports

La direction

René Vincent
Président et directeur général

La mission de la Société québécoise des transports

La Société québécoise des transports a pour mission de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement d'entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec, de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits, de maximiser les retombées socio-économiques découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci et d'exercer les activités d'une compagnie de portefeuille dans le secteur des transports.

Par suite d'une décision gouvernementale, la Société ne poursuit pas de nouveaux objectifs. Essentiellement, son action vise le règlement des litiges découlant de la privatisation de Québécair et de ses filiales.

Rapport du président

Essentiellement, les activités de la Société sont dirigées de manière à régler les litiges qui découlent de la privatisation de Québécair et de ses filiales.

Les états financiers indiquent les sommes versées pour les règlements ainsi que pour les frais juridiques.

À la fin de l'année 1989, la Société a commencé à fournir un soutien financier au Groupe de travail Train Rapide Québec-Ontario. Le principe de cette entente a fait l'objet du Décret 5290 du 17 janvier 1990. Le Décret 227-90 du 21 février 1990 autorisait le ministère des Transports à verser une subvention de 1 000 000 $ à la Société québécoise des transports, à raison de 400 000 $ au cours de l'année financière 1989-1990 et de 600 000 $ au cours de l'année financière 1990-1991, pour qu'elle assiste le groupe de travail chargé de l'étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Québec.

Enfin, ce rapport serait incomplet si mention n'était faite du Décret 1601-90 du 14 novembre 1990 concernant une entente entre la Société québécoise des transports et Intair inc., en vue du règlement du contentieux résultant de la privatisation de Québécair et de ses filiales. Une note concernant le Décret 1601-90 a été ajoutée aux états financiers.

René Vincent

Société québécoise des transports

États financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société québécoise des transports au 31 décembre 1989 ainsi que l'état consolidé des résultats et l'état consolidé du déficit de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1989, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 13 juillet 1990
(le 28 novembre 1990 pour la note 9b)

Société québécoise des transports

Résultats consolidés
de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988
Revenus		
Intérêts sur placements temporaires	48 003 $	102 043 $
Subvention du gouvernement du Québec — Intérêts sur la dette à long terme	—	229 657
	48 003	331 700
Dépenses		
Honoraires professionnels	179 769	132 334
Traitements et avantages sociaux	2 573	149 108
Frais financiers	2 256	446 873
Loyer de bureau, taxes et assurances	—	70 970
Frais de voyage et de représentation	—	11 986
Fournitures et frais de bureau	—	5 644
	184 598	816 915
Perte nette	**136 595 $**	**485 215 $**

Société québécoise des transports

Déficit consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 1989

	1989	1988 (note 3)
Solde au début		
Solde déjà établi	41 845 357 $	40 860 142 $
Redressements — provision pour des réclamations à payer et débiteurs (note 3)	(272 683)	(272 683)
Solde redressé	41 572 674	40 587 459
Perte nette	136 595	485 215
Réduction de la subvention à recevoir	—	500 000
Solde à la fin	**41 709 269 $**	**41 572 674 $**

Société québécoise des transports

Bilan consolidé au 31 décembre 1989

	1989	1988 (note 3)
Actif		
À court terme		
Encaisse	3 105 $	144 224 $
Placements temporaires — au coût	296 928	594 774
Débiteurs (note 4)	56 641	55 544
	356 674	794 542
Placement (note 5)	3 000 000	3 000 000
	3 356 674 $	3 794 542 $

	1989	1988 (note 3)
Passif		
À court terme		
Emprunt bancaire	6 000 $	— $
Créditeurs et frais courus	61 457	27 068
Provision pour réclamations (note 8)	1 318 686	1 660 348
	1 386 143	1 687 416
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 6)	28 679 800	28 679 800
Actions privilégiées de 1848-7199 Québec inc. (note 7)	15 000 000	15 000 000
Déficit	(41 709 269)	(41 572 674)
	1 970 531	2 107 126
	3 356 674 $	3 794 542 $

Éventualités (note 8)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 9)

Société québécoise des transports

Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31 décembre 1989

1. Constitution et objets

La Société québécoise des transports, compagnie à fonds social constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-22.1) a pour objets :

— de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des entreprises du secteur des transports pour répondre aux besoins commerciaux et industriels du Québec et de favoriser l'exportation des biens qui y sont produits;

— de maximiser, pour les Québécois, les retombées socio-économiques découlant des activités du transport ou connexes à celui-ci;

— d'exercer les activités d'une compagnie de gestion et de portefeuille dans le secteur des transports.

2. Conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société québécoise des transports et de sa filiale en propriété exclusive 1848-7199 Québec inc.

Placement

Le placement de portefeuille est comptabilisé à la valeur d'acquisition.

3. Redressements affectés aux exercices antérieurs

Un redressement de 222 406 $ est effectué pour inscrire une diminution de la provision pour des réclamations à payer au 31 décembre 1986 dont la direction était dans l'impossibilité d'évaluer l'issue probable à cette date (note 8).

De plus, un autre redressement de 50 277 $ est effectué pour annuler la provision pour pertes sur des créances désormais recouvrables par la Société. Ces créances avaient été achetées de Québécair à la suite d'un contrat de cession et de vente de créances (note 8).

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 ont été redressés, ce qui a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	au 31 décembre 1988
Débiteurs	50 277 $
Provision pour réclamations	(222 406)
Déficit	(272 683)

4. Débiteurs

	1989	1988
Créances à recevoir	126 027 $	124 930 $
Provision pour pertes sur créances	69 386	69 386
	56 641 $	55 544 $

5. Placement

	1989	1988
Propair inc.		
Actions privilégiées catégorie A, sans dividende, rachetables au montant du capital versé au gré de la compagnie — à la valeur d'acquisition	3 000 000 $	3 000 000 $

La Société détient ce placement à la suite d'un échange de ses actions effectué en 1984-1985 avec le ministère des Transports. Ce placement, dont la réalisation est incertaine, représente indirectement un placement d'ordre socio-économique du gouvernement du Québec.

6. Capital-actions

	1989	1988
Autorisé :		
750 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
286 798 actions	28 679 800 $	28 679 800 $

Les actions de la Société sont détenues par le gouvernement du Québec.

7. Actions privilégiées de 1848-7199 Québec inc.

L'actionnaire de la Société, le gouvernement du Québec, détient 6 666 666 actions privilégiées de catégorie B, participantes, convertibles, sans valeur nominale de 1848-7199 Québec inc.

8. Éventualités

a) Selon la convention de vente des actions de Québécair au 1er septembre 1987, la Société et son actionnaire, le gouvernement du Québec, se sont engagés conjointement et solidairement à indemniser l'acquéreur pour les sommes que l'acquéreur ou Québécair pourrait être appelé à verser à la suite des litiges suivants qui existaient avant le 1er août 1986 :

a. poursuites, mises en demeure et griefs contre Québécair et ses filiales provenant du congédiement d'employés, de l'inexécution de contrats et de manquement à des engagements;

b. réclamations éventuelles contre Québécair pour certains frais de mise à bord pour les années 1982 à 1985 inclusivement.

Au 31 décembre 1989, le montant total des poursuites et autres réclamations en litige s'élève à 16 081 938 $ (16 784 866 $ au 31 décembre 1988) et la provision pour des réclamations à payer a été estimée à 1 318 686 $ par la direction de la Société selon les renseignements disponibles. Au cours de l'exercice, cette provision a été diminuée de 222 406 $ par un redressement affecté aux exercices antérieurs et diminuée de 341 662 $ par suite du règlement de certains litiges au cours de l'exercice. Cette provision n'inclut pas les frais légaux qui sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Toute somme que la Société pourra être appelée à verser après le 31 décembre 1989 en addition à la provision pour des réclamations à payer à cette date, relativement aux litiges ci-haut mentionnés, sera comptabilisée comme redressement de l'exercice 1986 affectant la perte sur aliénation du placement dans Québécair.

b) De plus, à la suite d'un contrat de cession et de vente de créances, la Société a acheté de Québécair des comptes débiteurs. Au 31 décembre 1989, une provision pour pertes sur créances au montant de 69 386 $ est pourvue sur ces comptes. Tout montant recouvré par la Société sur les créances considérées comme irrécouvrables sera alors comptabilisé comme redressement de l'exercice 1986.

9. Événements postérieurs à la date du bilan

a) Le 21 février 1990, le gouvernement du Québec a accordé à la Société une subvention de 1 000 000 $ pour assister le groupe de travail chargé d'une étude de faisabilité d'un lien ferroviaire rapide pour passagers dans la région du centre du Canada.

Cette subvention sera versée à la Société à raison de 400 000 $ au cours de l'année financière 1989-1990 du gouvernement et de 600 000 $ au cours de l'année financière suivante.

b) Le 14 novembre 1990, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à conclure une entente avec l'acquéreur de Québécair concernant le règlement du contentieux relatif à la vente des actions de Québécair. La conclusion de cette entente est sujette au respect de certaines conditions.

Ce projet d'entente porte notamment sur le règlement des réclamations, des poursuites reconventionnelles et des frais juridiques inhérents. Selon l'entente, le montant à être versé par la Société à l'acquéreur de Québécair est fixé à 2,7 millions de dollars.

Le versement de cette somme sera financé par un emprunt bancaire de 2,7 millions de dollars dont le remboursement, plus les coûts de financement, sera assumé par le gouvernement du Québec.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'état des résultats de 1988 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en mai 1991
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide Inc. à Loretteville